

# DID YOU KNOW?

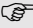
AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS



## ACCOUNTABILITY DEFINED

August 1998

Vol. 5 No. 8

 **DID YOU KNOW** that Accountability means more than supplying answers on financial issues? It means looking at your organization's mandate with a view to truly being able to deliver, and it begins with clarifying the organization's purpose.

The Panel on Accountability and Governance in the Voluntary Sector was established in October 1997 to research, review and make recommendations to the sector itself, to governments, to corporations and to citizens at large. In May, Ed Broadbent, Chairperson for the Panel, launched and presented an overview of the Panel's discussion paper on accountability. This included recommendations for the voluntary sector, the corporate sector, and all levels of government. In summary, the following recommendations were presented:

1. **Enhance organizational governance through effective board stewardship.** The emphasis is on disclosing the organization's style of governance, and on self-accreditation.
2. **Achieve transparency.** Communicate frequently with various audiences; make information about the organization available to the public; and clarify and modernize charitable tax receipts regulations.
3. **Promote assessment of program outcomes.** Conduct outcome-based assessments based on goals and objectives; show that the voluntary sector does in fact make a difference.
4. **Promote ethical fundraising and financial management.** Adopt a code of ethical conduct and financial management. Limit practices considered unethical by the public. Ensure commercial fundraising companies are registered and bonded.
5. **Federal Government to modernize and clarify criteria of charitable status.** Provide a definition of "Charity" that represents Canadian society and contemporary Canadian values. Amend the Income Tax Act, with adoption of the same new definition by all provinces.
6. **Create a new agency with expanded responsibilities.** Create a new agency, beyond Revenue Canada, to determine who qualifies as a charity, to monitor charitable activities, to ensure easy access to information, and to enhance the capacity of the voluntary sector. It would be accessible by charities and known by the public.
7. **Improve Regulation of Voluntary Organizations.** Provide different reporting mechanisms for large and small organizations, and codify acceptable business principles (eg. profits by organizations doing unrelated work, with no voluntary labour, and of a purely commercial nature would be taxable). Introduce fines for charities making only minor infractions of the rules.
8. **Refine Legal Aspects of Charities.** Retain but reform the current three types of organizations (non-profit, charitable, trusts). Limit the personal liability of board members, by capping liability to a reasonable maximum.

These recommendations are not final. The Panel is consulting with voluntary groups across the country. If you have comments pass them on to your Council or National Headquarters.

See the next issue of *DID YOU KNOW?*  
for the Canadian public's views on accountability and charities.

A publication of St. John Ambulance National Headquarters

# LE SAVIEZ-VOUS?


FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION  
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN



## DÉFINITION DU PROCESSUS DE RESPONSABILISATION

Août 1998

Vol. 5, n° 8

 **SAVIEZ-VOUS** que la responsabilisation est plus que l'obligation qui est faite de fournir des renseignements sur la manière dont l'organisation s'acquitte de ses obligations. Cela signifie examiner le mandat de l'organisation de façon à en assurer la réalisation, et cela commence par la clarification de l'objectif de l'organisation.

Le Groupe d'experts sur la saine gestion et la transparence du secteur bénévole a été créé en octobre 1997 pour étudier et revoir les pratiques au sein du secteur bénévole et pour faire des recommandations aux intervenants du secteur bénévole, aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyens en général. En mai dernier, Ed Broadbent, président du Groupe, a présenté un aperçu du document de discussion. Ce document comprend des recommandations à l'intention du secteur bénévole, des entreprises et de tous les paliers de gouvernements. Voici un résumé des recommandations qui ont été faites:

1. **Améliorer le système de gouvernement institutionnel grâce à une administration organisationnelle efficace.** L'accent est mis sur la divulgation de l'information concernant le mode de gouvernement de l'organisation et son auto-certification.
2. **Faire preuve de transparence.** Communiquer fréquemment avec tous les publics; divulguer au public les renseignements relatifs à l'organisation; clarifier et moderniser les règlements concernant l'émission de reçus pour les dons charitables.
3. **Promouvoir l'évaluation des résultats de programmes.** Faire des évaluations du rendement des programmes axées sur les objectifs; montrer que le secteur bénévole fait une différence.
4. **Promouvoir un financement et une gestion financière éthiques.** Adopter un code d'éthique concernant son financement et sa gestion financière. Limiter l'utilisation de pratiques considérées peu éthiques par le public. S'assurer que les compagnies de financement commercial aient un permis et versent une caution.
5. **Le gouvernement fédéral doit moderniser l'accès au régime fiscal et clarifier les critères relatifs à l'obtention du statut d'organisme de charité.** Elaborer une définition commune d'un organisme de charité qui est actuellement représentatif de la société canadienne et des valeurs contemporaines canadiennes. Modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et faire adopter la même définition par toutes les provinces.
6. **Créer une nouvelle agence du secteur bénévole avec plus de responsabilités.** Créer une nouvelle agence afin de déterminer ce qui est un organisme de charité, d'exercer une surveillance, d'assurer un accès facile à l'information et d'améliorer la capacité du secteur bénévole. Les organismes de charité auraient accès à l'information obtenue par cette agence et celle-ci serait connue du grand public.
7. **Améliorer la réglementation des organismes de charité.** Fournir différents mécanismes de déclaration aux grandes et petites organisations. Proposer des principes commerciaux codifiés acceptables (p. ex., les profits réalisés par les organisations qui accomplissent du travail non relié, sans main-d'œuvre bénévole et de nature purement commerciale, seraient impossibles). Les organismes de charité qui ne respectent pas les règles seraient mises à l'amende.
8. **Réformer les aspects légaux des organismes de charité.** Retenir mais réformer les trois types actuels d'organisations (société sans but lucratif, fiducie de bienfaisance, association non constituée en personne morale). Limiter les responsabilités des membres du conseil d'administration. Il faut reconsidérer la responsabilité des membres du conseil d'administration dans la perspective de la limiter, en établissant un plafond raisonnable.

Ces recommandations ne sont pas définitives. Le Groupe consulte différents groupes bénévoles au pays. Si vous avez des commentaires, transmettez-les à votre Conseil provincial ou au Siège national.

Voir le prochain numéro de **LE SAVIEZ-VOUS?**  
pour savoir ce que pensent les Canadiens de la  
responsabilité financière et des organismes de charité.